

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

— Audition de :

- Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris ;
- M. Emmanuel GREGOIRE, Premier adjoint.

— Audition des représentants des Établissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris :

- M. Jean-Didier BERGER, Président de Vallée Sud - Grand Paris, président de l'Alliance des territoires ;
- M. Patrick BRAOUEZEC, Président de Plaine Commune ;
- M. Michel LEPRÉTRE, Président de Grand Orly Seine Bièvre ;
- M. Jacques JP MARTIN, Président de Paris Est Marne et Bois. 2

— Information relative à la Délégation. 3

Jeudi

20 Décembre 2018

Séance de 8 heures 30

Compte rendu n° 7

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

**Présidence de
M. Jean-René
CAZENEUVE,
*Président,***



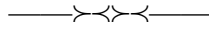
La réunion débute à 8 heures 30

Présidence de M. Jean-René Cazeneuve, président,

Cette réunion ne fait pas l'objet d'un compte rendu écrit. Les débats sont accessibles sur le portail vidéo du site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante :

<http://assnat.fr/nh6cGS>

La réunion s'est achevée à 11 heures 10.



Information relative à la Délégation

La Délégation a créé un groupe de travail, ouvert à l'ensemble des membres de la Délégation, et s'est saisie pour avis de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires (n° 1491). Le responsable de ce groupe de travail et rapporteur pour avis de la proposition de loi sera désigné parmi les délégués appartenant à l'un des groupes de la majorité.

Membres présents ou excusés

Présents. – Mme Anne Blanc, Mme Anne Brugnera, M. Jean-René Cazeneuve, M. Christophe Jerretie, M. Didier Le Gac.

Excusés. – M. Stéphane Baudu, M. Thibault Bazin, M. Paul Christophe, Mme Valérie Lacroute, Mme Christine Pirès Beaune, M. Arnaud Viala.

Assistaient également à la réunion. – Mme Isabelle Florennes, M. Guillaume Gouffier-Cha, M. Robin Reda, M. Pacôme Rupin, M. Laurent Saint-Martin.